

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	046	9
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 7 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 7 novembre 2024	<u>Étaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAU, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : M. LEHMANN par M. BREHIER, M. LEDUC par M. MATT, MME NOEL par MME BESANÇON, M. LAURENT par MME ROCH et M. LANOË par MME BALRADJE.
PRÉSENTS : 17	
VOTANTS : 22	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. FRIMON-RICHARD a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Maire expose à l'assemblée que la convention cadre pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) vise à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette convention, établie pour la période 2025-2030, permet aux organismes HLM de bénéficier d'une réduction de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements situés dans les QPV. En contrepartie, les bailleurs sociaux doivent réaliser des actions concrètes pour améliorer le cadre de vie des locataires, telles que le renforcement de la sécurité, l'entretien des espaces verts, et la promotion du lien social.

Il ajoute que pour la ville d'Egry, le quartier de La Longue Mare est concerné par cette mesure. Ce quartier fait face à plusieurs problématiques, notamment la présence de squats et de trafic de drogue, le stationnement gênant et les voitures ventouses, ainsi que l'entretien des espaces verts. Afin de répondre à ces défis, plusieurs actions sont prévues dans le cadre de la convention. Il s'agit notamment de réfléchir à l'amélioration des équipements urbains tels que les aires de jeux et la voirie, de poursuivre les actions de lien social via le jardin et la bricothèque, et de soutenir l'insertion et l'emploi par des chantiers jeunes et des clauses d'insertion.

Le Maire précise que l'objectif de ces actions est de renforcer la sécurité, d'améliorer le cadre de vie, et de favoriser la cohésion sociale dans le quartier de La Longue Mare.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article 1388 bis du Code Général des Impôts (CGI) relatif à l'abattement fiscal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

VU la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

VU La loi de finances 2015 confirmant le rattachement de l'abattement de la TFPB au Contrat de Ville.

VU le cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 6 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que le l'abattement fiscal TFPB permet aux organismes HLM de bénéficier d'une réduction de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière pour les logements situés dans les QPV, en contrepartie de la réalisation d'actions visant à améliorer le cadre de vie des locataires.

CONSIDÉRANT que la ville d'Egly, et plus particulièrement le quartier de La Longue Mare, est concernée par cette mesure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention cadre pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 18/11/24
et de la publication le : 19/11/24
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY



MATT Edouard